



SDIS76

PEX 2024-08

PARTAGE D'EXPERIENCE

Feu de stockage de bois

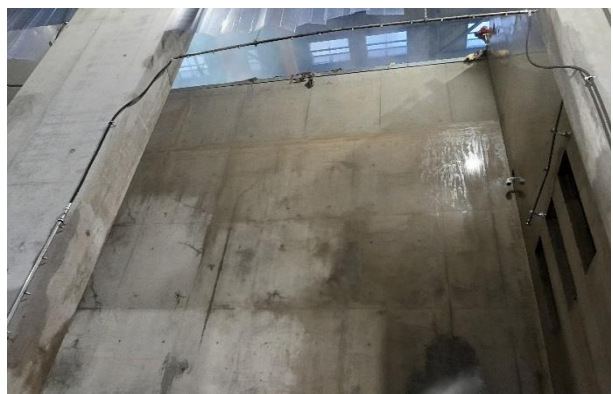


CONTEXTE & PRISE D'APPEL

Le 16 février 2024, à 9h43, les secours sont alertés pour un départ de feu dans une industrie servant à la production d'eau chaude pour la ville du Havre. L'incendie concerne une fosse de stockage de bois d'une capacité de 5000 m³. Des flammes sont visibles en surface ainsi qu'en profondeur. La détection automatique a déclenché les rideaux d'eau afin d'éviter le risque de propagation à d'autres fosses de bois. Une réserve d'eau est présente mais diminuée fortement.

MOYENS ENGAGES

Engins	Effectifs
▶ 2 EP	0 / 2 / 1 0
▶ 2 MEA	0 / 2 / 4
▶ 2 DA	0 / 2 / 4
▶ 1 CEDGP	0 / 1 / 2
▶ 1 VTUBS + MPR	0 / 1 / 2
▶ 1 PC de colonne	5 / 0 / 2
▶ 1 CDS OUEST	1 / 0 / 0
▶ 1 module d'appui SSI	2 / 2 / 2
▶ 1 VSAV	0 / 1 / 2
▶ 1 RCH3	1 / 0 / 0
▶ 1 équipe inter NRBC	0 / 1 / 2
TOTAL	9 / 1 2 / 3 0



SITUATION A L'ARRIVEE DES SECOURS

- ▶ Feu dans un stockage de bois et de mousse de 5000 m³ ;
- ▶ Dispositif hydraulique de l'entreprise mis en action (rideaux d'eau) ;
- ▶ Absence de victime ;
- ▶ Évacuation des ouvriers dans le bâtiment réalisée.

OBJECTIFS ET IDÉES DE MANOEUVRE

- ▶ Dimensionner l'évènement en évaluant le risque de perte de la chaudière ;
- ▶ Compléter le dispositif d'extinction mis en œuvre par l'exploitant en établissant une LDV 500 ;
- ▶ Anticiper une éventuelle rupture de l'alimentation en eau du plan de défense contre l'incendie de l'exploitant ;
- ▶ Protéger les intervenants du risque lié au monoxyde de carbone en réalisant un réseau de mesure dans le bâtiment ;
- ▶ Assurer la sécurité des intervenants (SP et exploitant) en mettant en place un zonage opérationnel.

PREMIER MESSAGE DU PREMIER C.O.S

GH : 10h15	ORIGINE : CDG Le Havre 01	DESTINATAIRE : CODIS et CDC
------------	---------------------------	-----------------------------

TEXTE : « En intervention dans une entreprise de fabrication de vapeur sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Feu de matière type bois et mousse au sein d'un stockage de 5000 m³, d'une entreprise de biomasse. Une LDV 500 en manœuvre ainsi que le dispositif incendie de l'entreprise. Point de situation en cours entre le chef de colonne et le responsable de l'entreprise pour étudier les idées de manœuvre. Pas de victime. Sécurité portuaire sur place. »

BILAN HUMAIN ET MATERIEL DE L'INTERVENTION

Bilan humain	Bilan matériel	Valeur du sauvé
▶ Absence de blessé sur une opération ayant duré plus de sept jours.	▶ Structure du bâtiment impactée par la chaleur et par la réalisation de trouées.	▶ L'unité de production de chaleur (chaudière) a été préservée du sinistre.

✓ ELEMENTS FAVORABLES

- ▶ Sinistre à évolution très lente limitant le risque de propagation à l'unité de production (chaudière) ;
- ▶ Absence de flammes et de panache de fumées visibles, limitant l'impact médiatique du sinistre ;
- ▶ Système d'extinction fixe automatique de l'exploitant efficace ;
- ▶ Présence rapide et constante du Directeur des opérations internes (DOI) ou de son représentant ;
- ▶ La société a proposé une solution technique permettant de réaliser un dispositif hydraulique de substitution en cas d'insuffisance ou de rupture du schéma de DECI de l'exploitant ;
- ▶ Identification rapide d'une opération de très longue durée.

! ELEMENTS DEFAVORABLES

- ▶ Absence de flammes et de fumées minimisant la perception des risques du feu de masse en ignition (dégagement d'acide cyanhydrique des déchets bois issus du recyclage) ;
- ▶ Etablissement en cours de démarrage n'ayant pas fait l'objet de visites par les acteurs locaux ;
- ▶ Engagement tardif du chef de site ;
- ▶ Faible aguerrissement à la gestion de crise des cadres chargés du démarrage de l'unité ;
- ▶ Part du feu impossible à réaliser (difficultés d'accessibilité et capacités de transfert limitées) ;
- ▶ Montée en température progressive mais constante de la masse en ignition occasionnant un transfert de chaleur susceptible de fragiliser les infrastructures béton ;
- ▶ POI non déclenché à l'arrivée des secours et déclenchement ultérieur sans partage avec le COS ;
- ▶ Désactivation rapide du POI par l'exploitant, occasionnant un désengagement précoce de la DREAL ;
- ▶ Dégradation de la transmission de l'information au grès des relèves (niveau CDG).



FACTEURS HUMAINS

Perte de vigilance des agents du PCC suite à la latence de l'intervention entraînant une absence de veille de la fréquence tactique de niveau ½.



CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'INTERVENTION :

Bien qu'étant classée ICPE, la culture de gestion de crise de l'exploitant est limitée. La cellule d'expertise immédiate SDIS / DREAL, au profit de l'exploitant, nécessite que le SDIS se place en force concourante ;

- Prendre en compte le risque « acide cyanhydrique » des déchets bois.

AXES D'AMELIORATIONS :

- Sensibiliser les chefs d'agrès sur la toxicité des fumées ;
- En cas de déclenchement de POI, l'engagement du chef de site est systématique, avec ou sans son PC de site ;
- Le COS doit se charger de mettre en place un outil de gestion et de suivi partagé (main courante, salle virtuelle, etc.) afin de tracer les informations et de garantir leur transmission lors des relèves ;
- Analyser l'opportunité d'acquérir des sondes de température pour des feux de masse.

Rédacteur	CNE Vincent HELLO - LTN Florian FOURNIER
Approbateur	CDT Alexandre CROS

DOCUMENTATION



GDO feu de silo



Fiche memento
GCC_05 « Officiers de
liaison »